

Les métiers de la montagne



Même si leur fréquentation est plus importante en hiver, les montagnes françaises accueillent un large public en toute saison pour des activités variées (ski, escalade, randonnée...). Sports de loisirs ou de compétition, ces pratiques sont encadrées et animées par des professionnel-le-s confirmé-e-s et diplômé-e-s.

SKI ET ENTRETIEN DES PISTES : DE NOMBREUX-SES INTERVENANT-E-S



- ✓ Moniteur-trice de ski
- ✓ Pisteur-se secouriste
- ✓ Conducteur-trice d'engins de damage
- ✓ Opérateur-trice des remontées mécaniques
- ✓ Nivoculteur-trice
- ✓ Skiman

DES MÉTIERS SAISONNIERS



La plupart des professionnel-le-s de la montagne exercent un second métier

ESCALADE EN SALLE EN PLEINE EXPANSION

1 million

C'est le nombre de pratiquant-e-s d'escalade « indoor » en France

Secteur et emploi

Des métiers souvent saisonniers

La plupart des postes proposés étant saisonniers, bon nombre de professionnels sont obligés d'exercer un second métier pour s'assurer un revenu sur toute l'année. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Un vaste domaine skiable

Bien que les stations de ski françaises aient enregistré une légère baisse de fréquentation ces dernières années, elles restent une destination attractive pour les amateurs de sports d'hiver (54 millions de journées skieurs vendues en 2017/2018).

La France dispose du premier domaine skiable du monde en termes de surfaces et d'équipements. L'ensemble des stations françaises embauche chaque hiver, entre le 1^{er} décembre et fin avril, environ 120000 personnes dont 17000 **moniteurs de ski** et 2500 **pisteurs secouristes**. Les **remontées mécaniques** emploient quant à elles un peu plus de 18000 personnes à cette période.

Spécificité de la convention collective des remontées mécaniques et des domaines skiables : elle organise la priorité de réembauchage et la reconduction des contrats d'une année sur l'autre.

Tous ces professionnels ont des statuts différents, mais ils ont en commun d'exercer des professions à caractère saisonnier (89 % de saisonniers pour 11 % de permanents). L'hiver fini, pour compléter leurs revenus, la plupart d'entre eux doivent exercer une autre activité, le plus souvent dans le commerce ou le bâtiment. Les moniteurs de ski, quant à eux, exercent souvent une autre activité sportive : escalade, golf, tennis, raft...

■ Les pros de l'alpinisme et de l'escalade

La pratique de l'alpinisme et de l'escalade connaît un fort engouement en France. Accompagnateur en moyenne montagne, guide de haute montagne ou moniteur d'escalade : différents métiers permettent d'encadrer ces activités.

Ces métiers font souvent rêver, mais ils offrent peu de débouchés. C'est le cas du métier de **guide de haute montagne**, notamment. Chaque année, seules 40 personnes sont nommées guides, pour un total de 1 600 guides de haute montagne en France. De plus, ce métier reste pour beaucoup saisonnier. Seul un guide sur deux vit à plein temps de son métier, les autres sont employés dans les stations de sports d'hiver comme moniteurs de ski (lorsqu'ils ont une double qualification) ou encore dans le bâtiment, par exemple comme cordistes.

De leur côté, les **moniteurs d'escalade** ont un peu plus de possibilités pour travailler toute l'année, grâce au développement des murs d'escalade. Certains moniteurs arrivent ainsi à trouver un poste à temps complet.

■ Qualités requises

Les conditions physiques et techniques peuvent être rudes. La montagne doit non seulement être une passion, mais aussi une vocation !

Pour encadrer le ski, l'escalade ou l'alpinisme, il faut savoir transmettre sa passion. En plus d'avoir une parfaite maîtrise de l'activité, le professionnel de la montagne doit être bon pédagogue pour évaluer les capacités et mettre en confiance le groupe ou l'élève dont il a la charge. Responsabilité et vigilance sont indispensables pour exercer ces métiers.

À LIRE AUSSI

Les métiers du sport n° 2.48

Éducateur-trice sportif n° 2.483

J'aime le sport n° 1.920

J'aime la nature n° 1.919

Métiers

Ski et entretien des pistes ■ ■ ■ ■

Préparation des pistes, enseignement, secours, entretien des remontées mécaniques... Pour assurer aux skieurs des conditions de glisse optimales, de nombreux professionnels interviennent dans les stations de ski chaque hiver.

■ Moniteur·trice de ski

Excellent skieur et bon pédagogue, le moniteur de ski enseigne la glisse sous toutes ses formes à des skieurs de tous âges et de tous niveaux. En dehors de ses heures d'enseignement, il peut encadrer promenades et randonnées à raquettes en moyenne montagne.

Plus de 90 % des moniteurs de ski (alpin ou de fond) ont un statut de travailleur indépendant et sont regroupés au sein d'une école de ski qui organise leurs activités. Seuls les moniteurs travaillant dans des organismes de tourisme comme le Club Med ou l'UCPA sont salariés. Tous ont d'autres occupations professionnelles hors saison.

Dans la plupart des grandes stations de ski françaises, les étrangers représentent un pourcentage non négligeable de la clientèle : les moniteurs ont donc tout intérêt à maîtriser plusieurs langues étrangères.

Salaire brut mensuel débutant : 1 521 € (Smic). De 9 000 à 23 000 € la saison pour un indépendant en ski alpin. De 7 500 à 19 800 € pour un indépendant en ski nordique.

Formation : diplôme d'État de ski-moniteur national de ski alpin ou ski nordique de fond.

■ Entraîneur·se de ski

L'entraîneur de ski alpin encadre les équipes de niveau régional appartenant à la Fédération française de ski ou aux fédérations affinitaires et assure la formation des candidats au titre d'entraîneur.

Salaire brut mensuel débutant: 1 800 €. Confirmé: 5 000 €.

Formation: diplôme d'État de ski-moniteur national de ski alpin ou ski nordique de fond spécialisé en entraînement.

■ Pisteur·se secouriste

Le pisteur secouriste est chargé de l'ouverture et de la fermeture des pistes, de la mise en place du balisage, de la signalisation et de l'ensemble des moyens de sécurité et de prévention des risques. Il assure l'accueil des skieurs, les informe, les conseille et intervient pour secourir les blessés ou les disparus en cas d'accident.

Seuls 10 % des pisteurs sont des permanents. Ils assurent pendant l'été l'entretien et l'aménagement des pistes. Beaucoup sont recrutés parmi les personnels des remontées mécaniques, qui reçoivent une formation spécifique. Ils sont employés soit par les collectivités locales, mairies, conseils généraux (80 %), soit par les investisseurs privés, propriétaires de remontées mécaniques.

Après avoir effectué 2 saisons comme pisteur secouriste 1^{er} degré, le pisteur secouriste peut se spécialiser: artificier (déclenchement d'avalanches à titre préventif pour sécuriser un domaine skiable), maître-chien d'avalanches, observateur nivométéorologiste ou régulateur radio. Avec le brevet national de pisteur-secouriste 2^e degré, il s'occupe d'organiser les secours et les recherches en avalanches. Avec le brevet national-secouriste 3^e degré, il peut accéder aux fonctions de responsable du service des pistes.

Salaire brut mensuel débutant: 1 521 € (Smic) + nourriture, prime d'habillement et forfaits. Confirmé: 2 300 €.

Formation: brevet national de pisteur-secouriste BNPS (1^{er}, 2^e et 3^e degrés). Les spécialisations d'artificier, de maître-chien d'avalanches sont assurées par l'Anema (Association nationale de l'étude de la neige et des avalanches). La spécialisation d'observateur nivo-météorologiste est assurée par le Cen (Centre d'études de la neige de Météo France). Il n'y a pas de diplôme pour le métier de régulateur radio.

www.anema.org

www.cnrm-game.fr/spip.php?rubrique85

GÉRER UNE STATION DE SKI

Dans le *serious game Ski Region Simulator*, vous êtes le-la gérant-e d'une station de ski. Vous devez entretenir les pistes, les habitations et veiller au bien-être des vacanciers.

www.skiregion-simulator.com

■ Conducteur·trice d'engins de damage

Le conducteur d'engins de damage est un pilote d'engins de chantier d'un genre particulier destinés à tasser, stabiliser et niveler la neige fraîche des pistes de ski alpin ou nordique. Tout le domaine skiable (pistes, snowpark) peut être son champ d'activité professionnelle.

Pour préparer les pistes, il travaille souvent la nuit ou très tôt le matin, en fonction des dernières chutes de neige.

Cette activité étant saisonnière, le conducteur d'engins de damage exerce le plus souvent une autre activité (exploitant agricole...)

Autres appellations: dameur, chauffeur·se d'engin de damage.

Salaire brut mensuel débutant: 1 521 € (Smic) + primes pour travail nocturne.

Témoignage Fabien, moniteur de ski

J'ai toujours eu envie de faire ce métier. Les qualités les plus importantes sont le sens de la communication, la patience et, surtout, l'envie de donner aux autres. C'est un métier physique: on est toujours dehors, debout, en train de forcer... Le niveau pour devenir moniteur de ski est très élevé. Sans un minimum de pratique en compétition, il est très difficile d'obtenir le diplôme.

Formation: formation dans la conduite d'engins agricoles ou de travaux publics (CAP conducteur d'engins: travaux publics et carrières, CAP agricole métiers de l'agriculture); CQP conducteur d'engins de damage; brevet national de pisteur secouriste (BNPS) option ski nordique, qui inclut l'apprentissage des techniques de conduite des engins de damage et des motoneiges. Ces diplômes ne sont pas obligatoires, mais facilitent l'embauche.

■ Opérateur·trice des remontées mécaniques

Ils sont monteurs ou conducteurs de remontées mécaniques, mécaniciens, électriciens, perchistes. Ces métiers représentent environ une centaine d'emplois par station. Dans les grandes stations, les employés des pistes sont souvent spécialisés. Dans les petites stations, ils occupent des fonctions polyvalentes.

La pratique du métier est le plus souvent saisonnière et à ce titre exercée par des habitants permanents de la station ou de la vallée la plus proche. Une bonne pratique du ski est souhaitée.

Autres appellations: perchiste, agent·e de remontée filo-guidée.

Salaire brut mensuel débutant: 1 521 € (Smic) + primes ou avantages.

Formation: CAP transport par câble et remontées mécaniques; bac pro maintenance des équipements industriels; bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés; BP électricien; CQP de téléporté à attaches débrayables, CQP conducteur de téléporté à attaches fixes, CQP conducteur de téléski, CQP conducteur de téléphérique et de funiculaire.

■ Nivoculteur·trice

L'agent d'exploitation des installations d'enneigement « nivoculteur » est chargé de la production de la neige de culture (artificielle) sur les pistes du domaine skiable équipées de canons et de la maintenance de l'ensemble des équipements qui composent l'installation. Il a des connaissances en automatisme, en électricité, en électronique et en mécanique.

Ce métier demande une grande adaptabilité et une grande disponibilité: il faut pouvoir être sur le pont 24h/24!

Autre appellation: snowmaker.

Salaire brut mensuel débutant: 1 521 € (Smic).

Formation: formation spécifique dispensée en formation continue notamment au lycée de Saint-Michel-de-Maurienne (formation continue). Accès avec un bac pro du secteur mécanique, un bac techno STI2D, un BTS/DUT + pratique du ski.

www.lyceedesmetiersdelamontagne.org

■ Nivologue

Qu'il travaille pour une station ou pour Météo France, ce professionnel sonde, mesure et observe les conditions météorologiques et le niveau d'enneigement d'une région ou d'un domaine skiable afin d'y mesurer les risques d'avalanches.

Autre appellation: observateur·trice nivométéorologiste.

Salaire brut mensuel débutant: 1 521 € (Smic). Niveau ingénieur: 2 000 €.

Formation: stage d'une semaine sur le terrain réalisé et encadré par le Centre d'étude de la neige (Cen) avec les services de la Météorologie nationale et de la Protection civile pour le brevet national de pisteur-secouriste (2^e et 3^e degrés). Certains nivologues travaillant pour Météo France ont suivi un cursus d'ingénieur ou de technicien supérieur à l'École nationale de météorologie (ENM).

www.cnrn-game.fr/spip.php?rubrique85

www.enm.meteo.fr

■ Hôte·sse de caisse des remontées mécaniques

Ambassadeur de la station, il accueille, conseille et informe les clients et vend les forfaits. Chaque matin, il affiche le bulletin météo et l'information sur le nombre de pistes ouvertes. La fréquentation étrangère implique le plus souvent la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères.

Salaire brut mensuel débutant: 1 521 € (Smic).

Formation: bac pro métiers de l'accueil.

> Cf. Actuel-Cidj *Les métiers de l'accueil* n° 2.383.

■ Skiman

Le skiman ou technicien-vendeur en matériel de ski est un employé polyvalent disposant à la fois de compétences dans la vente et la mécanique. En magasin, il accueille la clientèle adulte et enfant et la conseille sur l'achat et la location de matériel. Il procède aux réglages des fixations et des chaussures.

Il vend aussi des skis, des chaussures et autres accessoires.

En atelier, il effectue le nettoyage, la désinfection et le séchage des chaussures. Il entretient et répare le matériel : affûtage, fartage, empiècement de semelle, remplacement de carres.

Autre appellation : technicien-ne-vendeur-se en matériel de ski, réparateur-trice de matériel.

Salaire brut mensuel débutant : 1 521 € (Smic).

Formation : CQP vendeur technicien ski-skiman en alternance au CFA CNPC. D'autres CAP (CAP employé de vente, CAP composites, plastiques chaudronnés, CAP serrurier-métallier), ainsi que des formations spécifiques dispensées par les grandes enseignes peuvent également conduire au métier. Les autodidactes passionnés et expérimentés sont aussi recherchés.

■ Musher professionnel

Passionné de nature et des chiens, le musher encadre et anime des séances d'attelage canin en moyenne montagne.

Formation : Dejeeps attelage canin. La France est le seul pays qui dispense une formation professionnelle de musher.

■ Directeur·trice d'exploitation de station de ski

Le directeur de station de ski est un professionnel de la montagne polyvalent. Il encadre et coordonne l'ensemble des équipes travaillant sur le domaine skiable (pisteurs, perchmans, caissiers, dameurs). C'est aussi un conseiller technique, un organisateur d'événement, un gestionnaire, un communicant.

Salaire brut mensuel débutant : à partir de 2 700 € selon la taille de la station.

Formation : BTS, bac + 3, diplôme d'école de commerce ou d'ingénieurs.

> Cf. Actuel-Cidj *Les métiers du tourisme n° 2.381.*

Alpinisme

Ces spécialistes des sommets font découvrir la montagne à pied aux débutants comme aux passionnés.

■ Accompagnateur·trice en moyenne montagne

L'été, il peut conduire des personnes en espace rural montagnard sur les chemins balisés ou par-delà les sentiers. Seule la pratique sur les rochers, les glaciers et les terrains nécessitant l'utilisation du matériel ou des techniques d'alpinisme est exclue de ses activités. L'hiver, il parcourt la montagne enneigée, raquettes aux pieds.

Ses compétences portent sur les techniques de progression en milieu montagnard (orientation, nivologie...), mais aussi sur la faune et la flore ainsi que sur l'histoire et la culture du pays montagnard. Sportif responsable soucieux de la sécurité de ses clients, c'est aussi un animateur et un pédagogue.

S'il exerce en indépendant (cas le plus fréquent puisque 80 % des professionnels sont indépendants), l'accompagnateur doit en outre savoir valo-

riser son savoir-faire (animation de site internet, création de dépliant) et communiquer sur ses activités (démarchage, recherche de subvention) pour étendre sa clientèle.

Salaire journalier débutant : de 170 à 270 € environ par sortie.

Formation : diplôme d'État d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne.

PELTON DE GENDARMERIE DE HAUTE MONTAGNE

Le PGHM est une unité de la gendarmerie spécialisée dans le secours en montagne. Recrutement : concours d'entrée en école de sous-officier de la gendarmerie + affection en escadron de montagne en fonction du classement + test de compétence montagne.

Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de la gendarmerie n° 2.542.*

■ Guide de haute montagne

Le guide de haute montagne conduit et accompagne des personnes dans des ascensions de montagne sur des terrains très divers (rochers, glaciers, terrains mixtes). Il enseigne les techniques de ski de montagne, cascade de glace, escalade, canyoning, via ferrata, parcours acrobatiques. Si son domaine de prédilection est la haute montagne, il pratique aussi, en complément, la randonnée.

Travailleur indépendant basé le plus souvent dans un département alpin, il exerce une seconde activité liée à, une activité sportive ou à un autre secteur d'activité. Grand connaisseur des techniques de sécurité en « milieu vertical », il peut aussi, pendant la saison creuse, proposer ses services en tant que cordiste sur des immeubles ou monuments de grande hauteur.

Salaire journalier débutant : de 250 à 340 €.

Formation : diplôme d'État d'alpinisme-guide de haute montagne.

■ Gardien·ne de refuge

Le gardien de refuge est à la fois un professionnel de la montagne et un hôtelier-restaurateur. Il gère et assure l'entretien d'un refuge de moyenne ou de haute montagne afin d'y accueillir des randonneurs et leur apporter conseils et renseignements. Débrouillard et polyvalent, il doit savoir tout faire (cuisine, ménage, bricolage, entretien...) et, si possible, parler plusieurs langues étrangères. Il peut être travailleur indépendant avec délégation de service public ou salarié (association, syndicat de commune...).

Salaire brut mensuel débutant : 1 600 € + nourriture et logement.

Formation : DU (diplôme universitaire) de gardien de refuge de montagne.

Escalade

Le succès de l'escalade est né de l'engouement pour les sports de pleine nature et de la multiplication des structures artificielles en ville. Les adeptes sont de plus en plus nombreux.

■ Du mur en salle aux plus hauts sommets

Toutes les informations concernant ces activités, leur développement et les possibilités d'emploi qui les accompagnent peuvent être obtenues auprès de la Fédération française de la montagne et de l'escalade et auprès des directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).

www.ffme.fr

www.drjscs.gouv.fr

À savoir : en plus du métier de moniteur·trice d'escalade, de nombreuses activités spécifiques incluent la pratique de l'escalade : moniteur·trice de canyoning, initiateur·trice bénévole de randonnée en montagne, ouvrier·se de compétition d'escalade...

■ Moniteur·trice d'escalade

Le moniteur d'escalade enseigne, anime et encadre la pratique de l'escalade. Il exerce soit sur des structures artificielles en salle, soit sur des sites naturels situés à une altitude inférieure à 1 500 m, à l'exclusion des sites nécessitant de faire appel aux techniques de la neige et de la glace.

Il peut être salarié au sein d'une collectivité (municipalité, association sportive...) ou d'un organisme de loisirs ou bien travailler en indépendant.

Salaire brut mensuel débutant : 1 700 € pour un salarié. Indépendant : de 200 à 250 € la journée.

Formation : CPJEPS (ex-Bapaat) ; Dejeeps/Desjeeps mention escalade ; Desjeeps mention escalade en milieux naturels, licence Staps mention entraînement sportif (si l'escalade est inscrite dans l'annexe descriptive du diplôme), BPJEPS + CS activités d'escalade, CQP animateur d'escalade sur structure artificielle.

MONITEUR·TRICE DE PARAPENTE ET DE DELTA

Ces activités sont encadrées par le BPJEPS éducateur sportif mention vol libre. Le candidat doit pouvoir justifier à son entrée en formation d'un niveau de pilote de niveau V FAI (brevet de pilote confirmé) et d'un niveau de performance en compétition de vol à distance. Le Dejeeps et le Desjeeps mention deltaplane ou parapente permettent de s'orienter vers la formation de cadre et de pilote de haut niveau.

www.sports.gouv.fr

Études et diplômes

Ski et alpinisme

Des diplômes d'État permettent d'enseigner et d'encadrer les pratiques de ski et d'alpinisme. Le BNPS (brevet national de pisteur secouriste) est nécessaire pour devenir pisteur secouriste. Différents CAP et bacs professionnels forment à l'entretien des remontées mécaniques. Voir liste 2 du carnet d'adresses.

■ Diplômes d'État de ski-moniteur

Deux diplômes d'État permettent de devenir moniteur ou entraîneur de ski alpin ou de ski de fond :

- diplôme d'État de ski-moniteur national de ski alpin ;
- diplôme d'État de ski-moniteur national de ski nordique de fond.

Ces diplômes de niveau bac + 2 sont délivrés à l'issue d'une formation en alternance (centre de formation et mise en situation professionnelle) comprenant une formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne et une formation spécifique à chacun d'entre eux.

Ils sont dispensés par l'Ensa (École nationale de ski et d'alpinisme) de Chamonix (74) et par le CNSMM (Centre national de ski nordique et de moyenne montagne).

www.ensa.sports.gouv.fr

www.cnsnmm.sports.gouv.fr

■ Diplômes d'État d'alpinisme

Deux diplômes d'État permettent de devenir accompagnateur en moyenne montagne ou guide de haute montagne :

- diplôme d'État d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne (niveau bac + 2) ;
- diplôme d'État d'alpinisme-guide de haute montagne (niveau bac + 3/4).

Ces diplômes sont délivrés à l'issue d'une formation en alternance (centre de formation et mise en situation professionnelle) comprenant une formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne et une formation spécifique à chacun d'entre eux.

L'Ensa de Chamonix assure la formation générale commune ainsi que l'évaluation des candidats.

www.ensa.sports.gouv.fr

> Voir liste 3 du carnet d'adresses.

■ Brevet national de pisteur secouriste

Pour devenir pisteur secouriste, il faut détenir le BNPS (brevet national de pisteur secouriste), option ski alpin ou option ski nordique.

La profession comporte 3 degrés : une formation spécifique correspond à chaque degré. Ces formations spécifiques sont précédées d'un tronc commun ouvert aux candidats âgés de 18 ans minimum, titulaires du brevet national des premiers secours et de la flèche de vermeil. Les candidats doivent passer une épreuve de descente « tout terrain-toute neige », reconnue à l'avance, sur un dénivelé maximum de 400 mètres.

- BNPS 1^{er} degré : on distingue le CGMM, stage théorique commun à l'option ski alpin et ski nordique, et la formation spécifique, stage essentiellement pratique.
- BNPS 2^e degré : formation ouverte aux pisteurs-secouristes option ski alpin ou nordique 1^{er} degré ayant exercé pendant 2 saisons. Cette formation se déroule à l'Ensa à Chamonix.
- BNPS 3^e degré : formation ouverte aux pisteurs-secouristes de plus de 25 ans ayant exercé durant au moins 3 ans dans un service de sécurité des pistes. Cette formation se déroule à l'Ensa à Chamonix.

Pisteur secouriste 1^{er} degré ski nordique : formation réservée aux personnes âgées de 18 ans et titulaires du PSE1-PSE2 (1^{er} secours en équipe niveau 1 ou 2). Un test de ski chronométré (15 km à ski de fond avec port de charge de 10 kg) est exigé.

Informations auprès de l'Ensa, de l'ANPSP (Association nationale des pisteurs secouristes) et de Nordique France.

www.ensa.sports.gouv.fr

<http://anps.asso.fr>

www.nordicfrance.fr

■ Formations à l'entretien des remontées mécaniques

Le parc mécanique (tire-fesses, télésièges, téléphériques...) d'une station doit être manipulé, entretenu et réparé par des professionnels. Il existe plusieurs niveaux de formations généralistes en maintenance mécanique et d'autres spécifiques au domaine de la montagne.

CAP

Accessible après la 3^e, le CAP transport par câbles et remontées mécaniques (TCRM), qui se prépare en 2 ans, mène à l'exploitation, à la maintenance et au montage de ces installations. Il se prépare dans 2 établissements en France: le lycée des métiers de la montagne à Saint-Michel-de-Maurienne (73) et le lycée Ambroise Croizat à Moutiers (73).

www.lyceedesmetiersdelamontagne.org

www.ac-grenoble.fr/lycee/moutiers

Bac professionnel

Le bac pro se prépare en 3 ans après la 3^e. Le bac pro MEI (maintenance des équipements industriels) et le bac pro Melec (métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) donnent accès à la plupart des métiers d'entretien et de maintenance des installations mécaniques de montagne.

> Cf. dossiers Actuel-Cidj *Les métiers de la maintenance n° 2.814*; *Les métiers de l'électronique et de la robotique: du CAP au bac pro n° 2.8831*.

LYCÉES DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE

Ces lycées proposent des sections sportives et forment aux métiers de la montagne: aspirant guide, moniteur d'escalade, de ski ou encore pisteur secouriste, accompagnateur en montagne.

Situés près des massifs montagneux, ils sont 4 en France.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses .

BREVETS FÉDÉRAUX DE LA FFME

La FFME assure la promotion et le développement en France de 6 activités sportives: escalade, alpinisme, canyonisme, randonnée montagne, raquette à neige et ski-alpinisme.

Elle propose pour ces activités plusieurs brevets fédéraux. Pour l'escalade: initiateur SAE, initiateur escalade, moniteur escalade sportive, moniteur escalade grands espaces, entraîneur 1 et 2 escalade.

www.ffme.fr

■ DU gardien de refuge

Le diplôme universitaire (DU) de gardien de refuge de montagne est une formation spécifique mise en place afin de professionnaliser les gardiens de refuge et d'uniformiser leur savoir-faire.

Délivré à l'issue d'une formation de 550h organisée par l'Isthia rattaché à l'université Toulouse 2-Le Mirail, ce DU s'effectue en formation initiale et en formation continue. L'admission se fait sur dossier et entretien (critères retenus: expérience acquise dans le domaine de la montagne, du tourisme ou de l'accueil, les motivations du candidat, les connaissances du milieu montagnard).

Au programme: techniques d'accueil et de restauration, comptabilité, marketing, droit, communication, informatique, gestion environnementale du refuge et, bien sûr, connaissances de la montagne.

www.isthia.fr

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

■ DUT métiers de la montagne

Le DUT techniques de commercialisation commerce et gestion en pays de montagne forme des professionnels en techniques de vente de gestion. Son titulaire exerce dans les entreprises de services ou de distribution et les commerces de tous secteurs liés à la montagne.

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

Escalade

Différents diplômes permettent d'encadrer des activités d'escalade ou d'en enseigner la pratique.

CPJEPS

Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) remplace à partir de la rentrée 2019 le Bapaat (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien).

Le CPJEPS est un diplôme d'État de niveau CAP/ brevet des collèges commun aux secteurs socio-culturel et sportif. Accessible sans condition de diplôme, dès 16 ans, il constitue le 1^{er} niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

À savoir : le CPJEPS permet uniquement d'accéder à des postes d'animateur assistant, encadrés par un responsable. Mais il rend possible une poursuite d'études, notamment en BPJEPS (niveau bac). Le CPJEPS permet aussi de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'opérateur territorial des activités physiques et sportives.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du sport* n° 2.48.

BPJEPS certificat de spécialisation activités d'escalade

Diplôme de niveau bac, le **brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** permet d'exercer le métier d'éducateur sportif dans une spécialité choisie, au sein d'une association, d'un club sportif, d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale ou d'un établissement accueillant des personnes âgées.

Spécialités et mentions : 2 spécialités au choix : animateur ou éducateur sportif (cette spécialité est organisée en mention disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier).

À ces spécialités s'ajoutent 28 « mentions » réparties dans les 2 spécialités. Par exemple, si vous choisissez un BPJEPS activités nautiques, vous opterez pour un BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention activités nautiques.

Formation : l'acquisition du BPJEPS est basée sur 4 unités capitalisables (UC). Le BPJEPS peut se préparer par la voie scolaire, en apprentissage ou en formation continue. Il peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par le cumul de ces différentes modalités.

En formation initiale, la durée minimale est de 900h, dont 600 en centre de formation.

Examen : 2 épreuves certificatives :

- la production d'un document écrit personnel suivie d'un entretien ;
- une ou deux épreuves dont au moins une mise en situation professionnelle.

Si une unité n'est pas validée, le candidat pourra profiter d'une seconde session d'évaluation durant la session de formation.

Admission : aucun diplôme n'est exigé pour l'accès à la formation, mais un test de sélection doit être passé à l'entrée en formation pour s'assurer du niveau d'expérience du candidat (niveau de pratique : 5a bloc et 6a « à vue »), compétences en matière de manipulation de matériel et de techniques de sécurité (niveau équivalent au passeport bleu de la FFM).

La préparation au BPJEPS est assurée par des centres de formation agréés par les Directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), notamment par certains Creps (centres de ressources, d'expertise et de performance sportives).

Coût : 6 000 € environ. Différentes possibilités de financement existent, notamment en alternance ou formation continue.

<http://drdjscs.gouv.fr>

www.sports.gouv.fr rubrique Emplois & métiers

Dejeeps mentions escalade ou escalade en milieux naturels

Diplôme de niveau bac + 2, le **diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** mention escalade permet d'encadrer l'escalade, de la découverte à l'entraînement (jusqu'au niveau championnat de France). Le titulaire de ce diplôme peut exercer sur blocs naturels et sites naturels sportifs jusqu'au premier relais, situés à une altitude inférieure à 1 500 mètres et sur structures artificielles (à l'exclusion de la via ferrata et de l'escalade sur terrains d'aventure). Ce diplôme est particulièrement adapté pour les personnes souhaitant travailler en club, salle d'escalade, collectivité territoriale...

Le Dejeeps mention escalade en milieux naturels ouvre quant à lui des prérogatives plus larges et permet d'encadrer l'escalade sur tous les sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1 500 m.

(Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage).

Le Dejeeps comprend 4 unités capitalisables. Il peut se préparer par la voie scolaire, en apprentissage, en formation continue ou par la validation des acquis de l'expérience. En formation initiale, la durée minimale est de 1 200h, dont 700h en centre de formation.

La préparation est assurée par des centres de formation agréés par les DRJSCS.

www.drjscs.gouv.fr

www.sports.gouv.fr rubrique Métiers et formations / Animation, éducateurs sportifs, entraîneurs

CORDISTE

Les professionnels de l'alpinisme ou de l'escalade peuvent compléter leur parcours par une formation de cordiste. Cette formation leur permet d'intervenir sur les constructions et ouvrages d'art en hauteur pour y effectuer des travaux de maintenance ou de nettoyage.

> Voir liste 4 du carnet d'adresses.

■ Desjeeps mention escalade

Diplôme de niveau bac + 3, le **diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** mention escalade permet d'encadrer l'escalade, de la découverte à l'entraînement (jusqu'au niveau championnat de France) et de mettre en place des projets et actions de performance sportive. Le titulaire de ce diplôme peut exercer sur blocs naturels et sites naturels sportifs jusqu'au premier relais, situés à une altitude inférieure à 1 500 mètres et sur structures artificielles (à l'exclusion de la via ferrata et de l'escalade sur terrains d'aventure).

Le Desjeeps comprend 4 unités capitalisables. Il peut se préparer par la voie scolaire, en apprentissage, en formation continue ou par la validation des acquis de l'expérience. En formation initiale, la durée minimale est de 1 200h, dont 700h en centre de formation. L'entrée en Desjeeps n'est pas soumise à des exigences scolaires mais des exigences préalables sont fixées pour chaque spécialité. La sélection et la préparation sont assurées par des centres de formation agréés par les DRJSCS.

www.drjscs.gouv.fr

www.sports.gouv.fr rubrique Métiers et formations / Animation, éducateurs sportifs, entraîneurs

F formation continue

Un droit accessible à tous

La formation continue permet d'acquérir de nouvelles compétences, d'obtenir un diplôme, de se perfectionner.

■ Organismes et formations

De nombreux organismes publics et privés proposent des formations diplômantes ou qualifiantes dans le cadre de la formation continue.

Centre de formation des accompagnateurs en montagne

Il propose des stages (marche nordique, sécurité canyonisme...) d'une durée de 1 à 5 jours.

www.cfam.fr

Ensa

L'Ensa organise les formations des éducateurs sportifs ayant une action dans le cadre de la pratique du ski et de la montagne (moniteur de ski, guide de haute montagne) ainsi que des professionnels

en charge de la sécurité (pisteur secouriste 2^e et 3^e degrés) en liaison avec la Sécurité civile.

www.ensa.sports.gouv.fr

FFME

La FFME prépare aux examens d'admission (« probatoires ») pour permettre de suivre un cursus aboutissant à certains diplômes d'États ou de compléter ou de valider (« recyclage ») une formation initiale.

www.ffme.fr

Domaines skiabiles de France

Les domaines skiabiles de France proposent des stages de formation dans de multiples domaines.

www.domaines-skiabiles.fr

Carnet d'adresses

■ LISTE 1

Pour en savoir plus

Sites de référence

www.domaines-skiables.fr

Édité par : Domaines Skiables de France (Chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiabiles)
Sur le site : offres d'emploi, formations courtes techniques

www.emploi-montagne.com

Édité par : Cluster Montagne
Sur le site : offres d'emploi, répertoire des formations aux métiers de l'aménagement, de l'exploitation et de la gestion des stations de montagne

www.ensa.sports.gouv.fr

Édité par : École nationale de ski et d'alpinisme (Ensa)
Sur le site : informations sur les métiers sportifs de la montagne avec des fiches diplômes détaillées. Centre de documentation : ressources accessibles en ligne.

www.ffme.fr

Édité par : Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME)
Sur le site : informations générales sur l'escalade, l'alpinisme, le canyoning, la randonnée montagne, la raquette à neige et le ski-alpinisme : licences, formations, compétitions, réglementation.

www.jobmontagne.fr

Édité par : Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs
Sur le site : offres d'emploi dans le commerce et le domaine skiable

Bibliographie

Les métiers du sport

Lognes, Marne-la-Vallée : Onisep, Décembre 2017. (Parcours). 12 €

Description des formations et métiers liés aux sports et aux loisirs : éducateur sportif, animateur, etc.

■ LISTE 2

Écoles spécialisées

Centre national de ski nordique et de moyenne montagne

1848 route des Pessettes
39220 Premanon
Tél : 03 84 60 78 37
www.cnsnmm.sports.gouv.fr
- Diplôme d'État d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne
- Diplôme d'État de ski-moniteur national de ski nordique de fond

École nationale des sports de montagne

35 route du Bouchet - BP 24
74401 Chamonix Cedex
Tél : 04 50 55 30 30
www.ensa.sports.gouv.fr
- Formations des moniteurs de ski et des guides de haute montagne
- Formation de moniteur de parapente et Delta
- Diplôme d'État option Ski alpin
- Diplôme d'État d'alpinisme - guide de haute montagne
- Brevet National de Pisteur-Secouriste 2^e degré et 3^e degré
2 sites : École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA), site de Chamonix-Mont-Blanc et Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSN), site de Prémanon

UCPA Formation

L'École des métiers du sport et de l'animation
95 rue Villon
69008 Lyon
Tél : 04 72 78 04 50
<http://formation.ucpa.com>
- Diplôme d'État au métier de moniteur de Ski Alpin
- Préparation aux prérequis techniques du Diplôme d'État Ski Alpin

Lycées des métiers de la montagne

Ces lycées proposent des sections sportives et forment aux métiers de la montagne : aspirant guide, moniteur d'escalade, de ski ou encore pisteur secouriste, accompagnateur en montagne.

Lycée des métiers de la montagne Général Ferrié

62 avenue du Vigny - BP 45
73140 Saint-Michel-de-Maurienne
Tél : 04 79 56 50 42
www.lyceedesmetiersdelamontagne.org

Lycée des métiers des services en montagne Ambroise Croizat

244 avenue de la Libération - BP 201
73604 Moutiers Cedex
Tél : 04 79 24 21 77
<http://ambroise-croizat.elycee.rhonealpes.fr/>

Lycée professionnel « Alpes et Durances »

La Robeyere
05200 Embrun
Tél : 04 92 43 13 04
www.atrium-paca.fr/web/lp-lyc-metier-alpes-et-durance-052001/

Université Toulouse Jean Jaurès - Site de Foix

4 avenue Raoul Lafagette
09000 Foix
Tél : 05 61 02 19 74
www.univ-tlse2.fr
- DU de gardien de refuge en formation continue

■ LISTE 3

Diplôme d'État

39220 Prémanon

Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM)
Tél : 03 84 60 78 37
www.ensm.sports.gouv.fr
> Diplôme d'État d'alpinisme accompagnateur en moyenne montagne
Formation : initiale, continue

69007 Lyon

Institut de formation aux métiers du sport et de l'animation (UCPA)
Tél : 04 72 78 04 50
<http://formation.ucpa.com>
> Diplôme d'État diplôme d'état d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne
Formation : initiale
> Diplôme d'État ski - moniteur national de ski alpin
Formation : alternance

Liste 1

Pour en savoir plus

p. 11

Liste 2

Écoles spécialisées

p. 11

Liste 3

Diplôme d'État

p. 11

Liste 4

Formation cordiste

p. 11

Liste 5

DUT option sport

p. 12

74400 Chamonix-Mont-Blanc Cedex

École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA)
Tél : 04 50 55 31 30
www.ensa.sports.gouv.fr
> Diplôme d'État d'alpinisme - guide de haute montagne
Formation : initiale, continue

97493 Sainte-Clotilde Cedex

Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive de La Réunion (CREPS La Réunion)
Tél : 02 62 94 71 94
www.creps-reunion.sports.gouv.fr
> Diplôme d'État d'alpinisme accompagnateur en moyenne montagne
Formation : initiale, continue

■ LISTE 4

Formation cordiste

Les organismes préparant au CQP (certification de qualification professionnelle) cordiste sont agréés par l'association Développement et promotion des métiers sur cordes (DPMC).

CQP cordiste

Arexcurrence

97426 Petite île
Tél : 02 62 41 37 69
www.arexcurrence-formation.fr

Atis SAS

13127 Vitrolles
Tél : 04 42 02 61 50
www.atisworldwideformation.com

Atout Corde

38250 Villard de Lans
Tél : 06 86 88 07 84
<http://atoutcorde.com>

Dimension corde

13003 Marseille
Tél : 06 88 07 59 74 / 06 64 44 66 33
<http://dimension-corde.com>

CRET

05200 Besançon
Tél : 04 92 21 27 33
www.cret-cci.com

Infos près de chez vous
Plus de 1 500 centres d'information jeunesse vous accueillent à travers toute la France. Vous y trouverez conseils, infos et adresses de proximité.

www.cidj.com
Rubrique réseau IJ

Formacan

26270 Mirmande
Tél : 04 81 02 11 89
www.formacan.fr

Formare

94240 L'Hay-les-Roses
Tél : 01 58 07 07 30
www.groupejarnias.fr/index.php/formare

Formation Travaux en Hauteur (FTH)

62790 Leforest
Tél : 03 59 32 12 00
<http://formation-hauteur.com>

Greta Viva 5

26150 Dié
Tél : 04 75 22 14 08
www.greta-viva5.org

Hauteur & Sécurité

12100 Creissels
Tél : 05 65 58 77 86
www.formation-hauteur-securite.fr

Imsat

83130 La Garde
Tél : 02 94 75 24 15
www.imsat.fr

Matières

38000 Grenoble
Tél : 04 76 08 36 27
www.matieres.fr

Paartner Formation

73276 Albertville
Tél : 04 79 37 08 03
www.paartner-formation.com

Positiv'formation

35230 Orgères
Tél : 02 99 42 57 46
www.positivformation.com

Progress SARL

57160 Scy-Chazelles
Tél : 03 87 60 39 87
www.progress-web.fr

Prométhée Conseil

13160 Châteaurenard
Tél : 04 90 22 42 24
www.promethee-conseil.fr

Titre certifié (TC)

Greta Viva 5

26150 Dié
Tél : 04 75 22 14 08
<http://greta-viva5.org>
> TC Agent technique cordiste
(niveau CAP-BEP)

Progress SARL

57160 Scy-Chazelles
Tél : 03 87 60 39 87
www.progress-web.fr
> TC Agent technique cordiste
(niveau CAP-BEP)

■ LISTE 5

DUT option sport

L'IUT d'Annecy prépare en alternance à un DUT métiers de la montagne.

74942 Annecy-le-Vieux Cedex

Institut universitaire de technologie d'Annecy (IUT)
Université Savoie
Tél : 04 50 09 22 22
www.iut-acy.univ-smb.fr
Public

> DUT techniques de commercialisation spécialité commerce et gestion en pays de montagne
Durée : 3 ans pour les sections aménagées sport-études et ski-études.